

# ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF CENTRE SOCIAL ESCAL

## CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 24 AVRIL 2025

### Délibération n°2025/04/02

Date de la convocation	17 avril 2025
Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres avec voix délibérative en exercice	21
Nombre de membres présents	11
Nombre de membres avec voix délibérative présents	11
Nombre de membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés	8
Nombre de membres avec voix délibérative absents non représentés	2
Nombre de membres sans voix délibérative absents non représentés	2

#### **Membres avec voix délibérative présents :**

##### Collège des élus :

Mme Laila ACHKAR, M. Frédéric COURRENT, Mme Margit LORBLANCHET, M. Rémi NICOLAS, Mme Patricia POUBLANC et M. Georges VIERNE

##### Collège des familles et associations :

Mme Christine DEMAY, Mme Marlène JAFFIOL, Mme Céline ROSZCZKA, Mme Stéphanie ROY et Mme Monique SAEZ

#### **Membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés :**

##### Collège des élus :

M. Denis CANTIER (pouvoir à M. VIERNE)  
Mme Frédérique CONDET (pouvoir à M. NICOLAS)  
Mme Florence LIMONES (pouvoir à Mme POUBLANC)  
M. Eric PEREDES (pouvoir à M. COURRENT)  
Mme Audrey RANC (pouvoir à Mme ACHKAR)

##### Collège des familles et associations :

Mme Caroline ALLARY (pouvoir à Mme JAFFIOL)  
Mme Chantal BOURNETON (pouvoir à Mme ROY)  
M. Antoine GIL (pouvoir à Mme DEMAY)

#### **Membres avec voix délibérative absents et non représentés :**

##### Collège des familles et associations :

M. Alain BLASCO

##### Collège des personnes publiques qualifiées :

Mme Valérie GUARDIOLA (Conseil départemental du Gard)

**Membres sans voix délibérative absents :**

Collège des personnes publiques qualifiées :

M. Benoît CHERMANNE (CAF du Gard)

Cédric PLUVINAGE (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale)

Secrétaire de séance : M. Frédéric COURRENT

Le Conseil d'Administration régulièrement constitué,

---

# Convention de partenariat entre la circonscription Nîmes3-Marguerittes et l'EPA Centre Social ESCAL pour la mise en œuvre du projet de classe découverte aux Iles du Frioul à Marseille

Rapporteur : *Christine DEMAY*

---

## 1. Aspects juridiques

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code de l'Education ;

**VU** la délibération n°2024/09/02 du Conseil d'Administration de l'EPA Centre Social ESCAL approuvant le projet social 2025, notamment son axe 1 « Ensemble, construire un modèle participatif, innovant et partagé » dans lequel s'insère l'objectif intitulé « Développer les réseaux de partenariats » ;

**CONSIDERANT** la volonté de l'école élémentaire De Marcieu et de l'EPA Centre Social ESCAL de travailler en collaboration pour la mise en œuvre du projet de classe découverte aux îles du Frioul à Marseille ;

**CONSIDERANT** la nécessité de définir, par convention, les modalités de ce partenariat ;

## 2. Éléments de contexte

Ce projet s'inscrit dans une démarche pédagogique d'inclusion et de partage entre les classes de CE2 et ULIS de l'école élémentaire De Marcieu : « *plus que penser l'inclusivité, permettre qu'elle se vive* ».

Ce projet répond ainsi à l'objectif du projet social du Centre Social ESCAL visant à "*développer les réseaux de partenariats*", en impliquant à la fois des acteurs éducatifs, des familles et des institutions. Cette classe découverte permet de renforcer la collaboration entre l'école élémentaire De Marcieu et le Centre Social ESCAL.

Plus largement, l'objectif sera de mener une réflexion sur l'accueil d'enfants à besoin particulier dans les Accueils de Loisirs Sans Hébergement, en partenariat avec le Relais Loisirs Handicap, et sur comment rendre plus visible Centre Social ESCAL vis à vis de ces familles.

Dans le cadre de son engagement auprès de la jeunesse et du lien avec l'école élémentaire De Marcieu, Directeur du Centre Social ESCAL sera pleinement mobilisé pour cette classe découverte du 26 au 28 mai 2025. En accompagnant le groupe, il apportera un soutien logistique et pédagogique tout au long du séjour.

### 3. Incidence financière :

L'école élémentaire De Marcieu assurera l'accueil de l'agent du Centre Social ESCAL et prendra à sa charge l'ensemble des frais liés à sa participation (transport, hébergement, restauration...).

Le Centre Social ESCAL assurera le traitement et les charges de l'agent, notamment la valorisation de 40% liée à l'encadrement d'un séjour (25 % récupérés et 15 % rémunérés).

### 4. Décisions

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Article 1 :** **approuve** le projet de convention de partenariat entre le circonscription Nîmes 3 - Marguerittes et l'EPA Centre Social ESCAL pour la mise en œuvre du projet de classe découverte aux Iles du Frioul à Marseille,

**Article 2 :** **autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

### 5. Annexes

- ✓ Convention de partenariat
- ✓ Plaquette du séjour

Rémi NICOLAS



Président de l'EPA  
Centre Social ESCAL

*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ce texte.*

**Délais et voies de recours :** la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – 30941 Nîmes Cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Rémi NICOLAS  
Président de l'EPA  
Centre Social ESCAL

